

**ASSURANCE
DES PRESTATIONS
DE SERVICE
ET DES BIENS
IMMATÉRIELS**

VOUS

**SOUHAITEZ
SÉCURISER VOS CONTRATS
EXPORT DE PRESTATIONS
DE SERVICE OU DE BIENS
IMMATÉRIELS**

NOUS

**VOUS COUVRONS
CONTRE LE RISQUE DE NON
PAIEMENT DU DÉBITEUR**

**UNE COUVERTURE
REVOLVING EN FONCTION
DE VOS BESOINS**



Produit proposé par Bpifrance Assurance Export qui assure, au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État, votre activité export.

VOUS

Souhaitez protéger vos contrats de prestations de service ou de concession d'un droit d'usage

VOTRE PROJET

- Sécuriser le paiement au fur et à mesure de la facturation des prestations exécutées ou des redevances payables au comptant
- Entreprise titulaire d'un Pass Export ou part française minimum de 20 %

VOTRE ENTREPRISE

- Entreprise française signataire :
- de tout contrat de prestations de service payable au comptant sur situations (ingénierie, étude, conseil assistance technique, supervision de travaux, formation du personnel, etc.) ;
 - de tout contrat de concession valorisant les atouts technologiques (brevets, savoirs-faire) et la promotion de l'économie de l'immatériel (marques, concepts, droits à l'image, etc.)

NOUS

Garantissons le risque de non paiement à hauteur d'un plafond que vous déterminez

CARACTÉRISTIQUES

- **Assiette de la garantie** : montant déterminé au cas par cas, en fonction de votre demande (dans la limite du montant de l'indemnité de résiliation si le contrat en prévoit une)
- **Faits générateurs de sinistre** :
 - **commercial** (carence ou insolvabilité du débiteur) ;
 - **politique, catastrophique et non-transfert** (moratoire général, survenance hors de France d'une guerre, d'une révolution ou émeute, de catastrophes naturelles, etc.)
- **Quotité garantie** : 95 %
- **Délais constitutifs de sinistre** : 3 mois à compter de la date d'exigibilité de la situation impayée, approuvée par le client ou non contestée par ce dernier/de la créance impayée du contrat de concession

ATOUTS

- **Une garantie sous forme revolving**, dès lors que les impayés sont progressivement ou totalement résorbés et les récupérations effectuées, s'il y a eu indemnisation
- **Coût** : prime non paiement. Taux en fonction du pays du débiteur, du statut de la qualité du débiteur, des faits générateurs de sinistre couverts et de la durée du risque

Pour contacter Bpifrance de votre région : [bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr)

E-mail : assurance-export@bpifrance.fr